

Déclaration liminaire CSAL du 17 juin 2025

Madame la Présidente,

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a fait le choix inacceptable d'écarter la mutuelle historique des agents, la MGEFI, pour lui préférer... une start-up ! Il s'agit d'ALAN, une entreprise privée à but lucratif, choisie unilatéralement pour assurer la couverture santé de plus de 134 000 agents actifs, 84 000 ayants droit et 156 000 retraités. La CGT Finances Publiques s'oppose fermement à ce choix. La santé des agents n'est pas un algorithme, ni un business pour une start-up !

Ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire non-lucrative, et contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la "start-up nation" voulue par Emmanuel Macron. C'est une stratégie délibérée, un "cheval de Troie", pour faire rentrer l'assurantiel dans la protection sociale des fonctionnaires et prendre le contrôle sur des dizaines de milliards d'euros qui échappent encore aujourd'hui à leur appétit de profits immédiats.

ALAN est une start-up sans point d'accueil physique pour les agents. Elle est déficitaire depuis sa création en 2016, enregistrant une perte nette comptable de 54 millions d'euros en 2024 (après 59 millions en 2023 et 72 millions en 2022). Ces pertes s'expliquent par des investissements importants pour soutenir la croissance, notamment technologique. L'arrivée des 350 000 agents des Finances actifs et retraités serait une aubaine avec la complicité de Bercy. ALAN est un outil de spéculation entre les mains de fonds d'investissements étrangers, ce qui soulève des questions sur l'indépendance de sa gouvernance et sa soumission aux stratégies capitalistes. Sa gestion des données est délocalisée en contradiction avec les exigences de sécurité et de confidentialité.

La CGT Finances Publiques refuse qu'un tel opérateur soit chargé de la protection sociale complémentaire des agents du ministère, qu'ils soient actifs, ayants droit ou retraités. Nous ne voulons pas d'une santé pilotée par les algorithmes, par des actionnaires, par des logiques de marché. Nous défendons une protection sociale mutualiste, solidaire, non lucrative, au service de la réponse aux besoins des agents et de leurs familles. Nous ne voulons pas que nos données concernant nos remboursements médicaux soient aux mains d'une entreprise à but très lucratif et attirent les convoitises d'industries privées. En choisissant ALAN, Bercy s'affranchit non seulement des termes de l'accord ministériel sur la PSC (qui impose des critères sociaux et environnementaux), mais sacrifie aussi les engagements de service public sur l'autel de la rentabilité. Finançant à hauteur de 50% minimum notre protection sociale complémentaire, nous revendiquons un droit de regard sur le choix de l'opérateur. Nous demandons qu'un autre opérateur sans objet lucratif et socialement responsable soit retenu.

À ce titre, la CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des agents à signer la pétition que nous avons lancée contre ce choix.

Au-delà de la question cruciale de notre protection sociale, d'autres réformes impactent directement l'organisation et l'efficacité de nos services. La DGFIP, dans sa frénésie à restructurer partout et tout le temps, a décidé de supprimer les pôles de contrôle et d'expertise. Les pôles de contrôle et d'expertise (PCE) jouent un rôle crucial entre les services de gestion et de contrôle. Dans un contexte d'industrialisation des tâches et de perte de sens dans l'exercice des missions, et malgré des centaines de suppressions d'emplois, les PCE restent des services attractifs, avec des missions diverses et complémentaires. Pourtant, la DGFIP a décidé de les supprimer, à travers une note du 15/05/2025 qui consacre une nouvelle méthode de "dépeçage" de nos missions, plus pragmatique, et surtout plus insidieuse. Cette note, intitulée "lignes directrices", fixe un cadre général laissant aux directions locales de grandes marges de manœuvre. Malgré tout, seulement 40% des directions avaient décidé de supprimer leurs PCE. Cette note va obliger les autres à "rentre[r] dans le rang... contre leur gré ?".

Avec une telle note, la Direction Générale s'inscrit dans une volonté de modification en profondeur des modalités et des structures du contrôle fiscal, matérialisée dans le COM, mais qui traduit une évolution plus globale du contrôle fiscal répondant à une conception ultra-libérale à l'œuvre depuis une quinzaine d'année. Sous couvert de lutte contre la fraude la plus importante ou la plus spectaculaire, le contrôle fiscal au plus près du terrain disparaît. L'émergence de la facturation électronique va impacter tant la gestion que le contrôle des professionnels. Le culte de l'intelligence artificielle, mais surtout la perspective de suppressions d'emplois massives, placent le "data mining" au centre de notre fonctionnement.

Madame la directrice, les agents du PCE, attachés à leurs missions s'inquiètent de la dispersion de celles-ci dans d'autres services. Quels sont vos intentions et moyens d'actions au plan local ?

Malgré un engagement sans faille dans nos missions, la reconnaissance de notre travail fait cruellement défaut, et cela se traduit notamment par des rémunérations qui ne sont plus en adéquation avec les responsabilités accrues que nous assumons et l'inflation galopante.

Depuis 2010, le gel du point d'indice représente 17,15% de perte de pouvoir d'achat pour les agents des finances publiques, soit une perte de salaires comprise entre 327 € et 825 €/mois.

Les gouvernements Barnier et Bayrou ont décidé de suspendre la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) à partir de 2024, alors que la GIPA avait été créée en 2008 pour couvrir au moins partiellement les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents publics. En 2023, 23 000 agents de la DGFIP l'avaient perçue pour une moyenne de 400 €/an, mais en 2024, ce sont 64 000 agents qui auraient dû la percevoir. De plus, le jour de carence et la diminution de 10% de la rémunération en cas d'arrêts maladie sont venus s'ajouter.

La seule perspective ouverte par l'administration pour améliorer les revenus de ses agents est la rémunération au mérite individuel à enveloppe constante, ce qui est totalement incompatible tant avec des missions de service public qui reposent sur un travail collectif qu'avec la nécessaire indépendance du fonctionnaire.

Cette situation est d'autant plus insupportable que nous constatons une mauvaise répartition des richesses dans notre pays, qui se répercute directement sur les agents des Finances Publiques et sur l'ensemble de la population. Pendant que les grandes fortunes et les multinationales s'enrichissent, les services publics sont asphyxiés et les agents voient leurs conditions de vie se dégrader.

La CGT Finances Publiques revendique : la revalorisation immédiate du point d'indice, le bénéfice du CTI pour tous, une augmentation substantielle des primes, une hausse de l'allocation télétravail, une politique d'égalité salariale et le refus de la rémunération au mérite.

De l'argent il y en a ! A ce propos, la "taxe Zucman" sur les ultrariches, qui aurait rapporté 20 milliards d'euros, a été rejetée par le Sénat, confirmant des choix politiques qui privilégient le capital. Les ministres du gouvernement Bayrou sont eux-mêmes majoritairement millionnaires.

Nous sommes en première ligne de cette injustice. La DGFIP, par ses missions, est un acteur central de la redistribution des richesses, mais elle est elle-même victime des choix politiques qui privilégient le capital au détriment du travail. Nous revendiquons une autre politique économique et fiscale, une politique qui mettrait fin aux cadeaux faits aux plus riches, qui taxerait réellement les profits et qui garantirait un financement à la hauteur des besoins de nos services publics.

Il est urgent d'instaurer une véritable justice sociale et fiscale qui reconnaisse la valeur du travail et assure une vie digne pour toutes et tous.